

Compte-rendu du CT-MESR du 14 juin 2018

Deux points étaient à l'ordre du jour :



1) Conseil national des Astronomes et Physiciens

Deux projets de texte concernant les primes attribuées aux membres du Conseil national des Astronomes et Physiciens (CNAP, équivalent du CNU pour les universitaires).

La FERC CGT défend les instances nationales du type CNU, CT-U, CNAP, mais nous ne sommes pas favorables au paiement de primes pour la gestion des carrières, il faut des décharges de service. En effet, il faut que les collègues puissent effectuer ces tâches sereinement, sans empiéter sur leur temps de recherche ou sur leurs congés. En principe, il est possible de demander à convertir les primes en décharges dans le texte (les bénéficiaires « *peuvent être autorisés à convertir cette indemnité en décharge de service d'enseignement. Les décisions sont arrêtées par le président* »), mais cette possibilité n'est généralement pas connue et n'est souvent pas applicable en pratique. En effet, le texte rend une telle décharge incompatible avec le fait de réaliser des heures complémentaires. Comme dans la majorité des situations, il n'y a pas assez de personnel pour assurer les cours, il est de fait quasi-impossible de demander des décharges. abstention.

De plus concernant les missions de ces comités, la FERC CGT est opposée au principe de la PEDR (qui est une prime au mérite, nous réclamons une augmentation importante de la prime statutaire pour toutes et tous (la PRES), en attendant l'intégration des primes dans le point d'indice), au suivi / contrôle de carrière (nous réclamons toujours l'abandon de cette procédure).

La FERC CGT s'est abstenue dans la mesure où c'est un alignement avec les pratiques du CNU.

Votes sur les projets de décret et d'arrêté « primes CNAP » :

Pour : UNSA (2), SNPTES (3), CFTD (2),

Contre : SUD (1),

Abstention : CGT (3), FSU (2), FO (1).

2) Personnels des CROUS

Discussion sur les CROUS et vote un projet de texte pour la fonctionnarisation de certains personnels PO (échelles 7 et 8 -> Technicien classe Sup).

La discussions sur ce point avait été réclamé par la FERC CGT. La FERC CGT a rappelé sa revendication de fonctionnarisation dans le cadre du protocole avec maintien des garanties et acquis (salaires, pas de polyvalence, droits à congés et à l'action sociale, budgets augmentés pour fonctionner...).

- Sur les **budgets**, le MESRI annonce vouloir les augmenter, mais n'a pas (encore ?) obtenu l'aval du Ministère du budget.
- La DGRH voudrait supprimer le **double plafond d'emploi** (administratif / PO), qui « *parfois limite le recrutement souhaité* », afin de « *redonner un volant de gestion au CROUS* ». Plusieurs organisations dont la FERC CGT, ont dit que le problème était le plafond global (trop bas).
- Pour la DGRH, « *les recrutements professionnels réservés pour les contractuels sont en place. L'idée est que le volume de postes ouverts soit conforme aux éligibles, avec plusieurs concours chaque année.* »
- L'application de **PPCR** au CROUS n'est toujours pas réglée. La discussion continue avec la directrice du CNOUS.
- Concernant la **représentation des personnels**, la FERC CGT réclame que l'attribution des sièges aux CA des CROUS et du CNOUS soit basée sur les élections aux CT régionaux et

au CT national (la DGRH du MESRI a indiqué ne pas vouloir modifier le fonctionnement actuel, et réfléchir à un fonctionnement sur le mode des CA des universités (élections directes par collègues), ce qui ne nous satisfait pas).

- La DGRH n'est pas encore très claire sur les modalités de fonctionnement prévues des **instances paritaires**. Il est envisagé qu'une **CAP nationale** soit placée sous la responsabilité de la direction du **CNOUS** (avis de la CAP pour la gestion collective) et les DG des CROUS seraient responsables des actes individuels de gestion (sans avis de la CAP, mais peut-être avec **une instance (groupe de travail ? CPE?) dans chaque CROUS**).
- Suite à la demande de la FERC CGT : « **est-ce que cela concerne les autres personnels ITRF ?** », la DGRH a clairement répondu que « **la discussion des CROUS reste exclusivement dans le périmètre CROUS / CNOUS.** »

Concernant le projet de texte (ouverture de recrutement professionnel réservé pour certains personnels des CROUS pour entrer au grade de Technicien classe supérieure), une modification a eu lieu qui l'ouvre aux échelles 7 et 8 des CROUS. La majorité des organisations syndicales ont indiqué que pour les 45 personnels d'échelle 8, c'était l'accès à la catégorie A qu'il fallait, ce à quoi la DGRH a répondu qu'elle y réfléchirait avec la nouvelle directrice du CNOUS.

Votes sur le projet de décret CROUS :

Pour : **CGT (3)**, SNPTES (3), UNSA (2), CFDT (2), FSU (2), SUD (1)

Contre : 0

Abstention : FO (1)

Motion :

« Le comité technique ministériel, à l'occasion de l'examen d'un projet de décret destiné à permettre le recrutement par examens réservés de personnels ouvriers des CROUS dans le deuxième grade du corps de techniciens ITRF, regrette que des collègues PO exerçant des fonctions particulièrement importantes, notamment les échelles 7 et 8, n'aient pas directement accès, par ces recrutements réservés, au grades sommitaux de la catégorie B (technicien classe exceptionnelle et secrétaire administratif de classe exceptionnelle) et, pour ceux dont les fonctions le justifient, aux corps de la catégorie A (assistant ingénieur, ingénieur et attaché).

Le comité technique ministériel demande donc à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, que soit engagée une politique reconnaissant les qualifications des métiers dans les missions qu'ils concourent à réaliser. Ceci doit notamment permettre ainsi à ces collègues d'intégrer les corps ou grades auxquels leurs fonctions correspondent réellement et de revaloriser les grilles de rémunérations des collègues qui feront le choix de rester sous contrat régis par les DAPOOUS. »

Votes sur la motion :

Pour : **CGT (3)**, SNPTES (3), CFDT (2), FSU (2), SUD (1), FO (1)

Contre : UNSA (2),

Abstention : 0

3) Tirage au sort de l'ordre d'affichage sur le site web du MESR

Dans l'ordre : CFDT, SUD, UNSA, FSU, FO, SNPTES, FERC CGT.